

Philippe LEMIZE
Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux
comptes, rattaché auprès de la Compagnie régionale
des Hauts de France.

5 bis rue du président MITTERRAND
59280 ARMENTIERES

Tél : 06.83.27.08.42

Email : lemize.philippe@fideex...com

ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes arrêtés

Arrêtés au 31/12/2024

Ce document contient 20 pages.



Philippe LEMIZE

Commissaire aux Comptes

Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattaché auprès de la Compagnie régionale des Hauts de France.

**5 bis rue du président MITTERRAND
59280 ARMENTIERES**

Tél : 06.83.27.08.42

Email : lemize.philippe@fideex.com

ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX

Siège social : 63 rue de Provence – 75009 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux adhérents,

En exécution de la mission complémentaire qui m'a été confiée par votre assemblée 10 janvier 2025 j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association ASS NATIONALE PLACEMENTS FAMILIAUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Il s'agit du premier exercice faisant l'objet d'un audit légal

Pour rappel :

« Les organismes de formation professionnelle continue C. trav. art. L. 6352-8 et art. R. 6352-19 Assemblée générale ordinaire ou organe exerçant une fonction analogue (C. com. art. L. 823-1) ont l'obligation de nommer au moins un commissaire aux comptes quand franchissement de deux des trois seuils suivants 8 : Bilan : 230 K€ CA HT : 153 K€ Effectif : 3 salariés

Le chiffre d'affaires à retenir comprend le chiffre d'affaires de l'activité de formation et, en cas de pluriactivités, également les chiffres d'affaires de ces dernières (Bull. CNCC n° 86, p. 346 et s.) Les dispensateurs de formation mentionnés à l'article R. 6352-20 ne sont plus tenus à l'obligation de désigner un commissaire aux comptes lorsqu'ils ne dépassent pas les chiffres



fixés pour deux des trois critères définis à l'article R. 6352-19 du Code du travail pendant deux exercices successifs. »

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date de mon rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont notamment sur les principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne la composition des subventions d'exploitation et leurs rattachements à l'exercice concerné.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

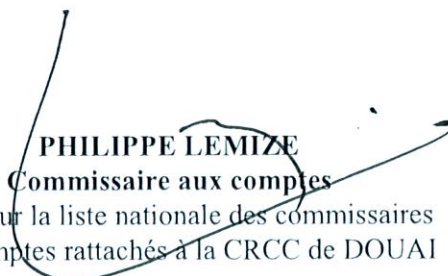
Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Lieu, date et signature

Armentières, le 18 septembre 2025


PHILIPPE LEMIZE
Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires
Aux comptes rattachés à la CRCC de DOUAI



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les

omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Isabelle DUPONT

EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉE

Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC Hauts-de-France

Comptes Annuels
Du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ASSOCIATION NATIONALE
DES PLACEMENTS FAMILIAUX**

**63 rue de Provence
75009 PARIS**

Adresse de correspondance : Septentrion Audit – Cabinet Neveux
999, avenue de la République – 59700 MARCQ EN BAROEUL
Téléphone : 03.20.82.10.94 – contact@septentrionaudit.fr



Isabelle DUPONT

EXPERT COMPTABLE DIPLOMEE

Inscrite au tableau de l'Ordre de Lille

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts-de-France

Association ANPF
63 rue de Provence
75009 PARIS

Marcq-en-Baroeul,
Le 16/07/2025,

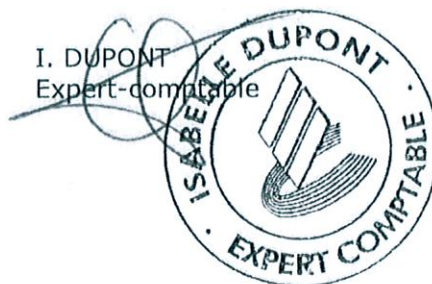
ATTESTATION

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'Association ANPF relatifs aux comptes arrêtés le 31/12/2024, qui se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan : 587 207,77 €
- Produits d'exploitation : 371 249,06 €
- Résultat net comptable : 44 107,67 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.



Adresse de correspondance : Septentrion Audit Cabinet Neveux
999, avenue de la République – 59700 MARCQ-EN-BAROEUL
Téléphone : 03.20.82.10.94 – contact@septentrionaudit.fr



Bilan

31/12/2024



État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024			Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 080,00	987,78	92,22	192,22
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 777,88	4 580,96	196,92	493,55
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres	974,00		974,00	905,00
TOTAL (I)		6 831,88	5 568,74	1 263,14	1 590,77
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Stocks et en-cours	13 242,14		13 242,14	19 547,47
	Créances				
	Créances cli., adhér., usagers et cpt. rattachés	24 544,00		24 544,00	18 835,00
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	650,08		650,08	348,89
	Valeurs mobilières de placement	60 892,50		60 892,50	60 892,50
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	486 615,91		486 615,91	410 712,64
	Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)		585 944,63		585 944,63	510 336,50
COMPTES REGUL.	Frais d'émission des emprunts (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Écarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V)		592 776,51	5 568,74	587 207,77	511 927,27



État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

Du 01/01/2023
Au 31/12/2023

Fonds Propres	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	219 973,62	219 973,62
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	18 920,40	18 920,40	
Report à nouveau	254 747,60	128 198,46	
Excédent ou déficit de l'exercice	44 107,67	126 549,14	
Situation nette (sous total)	537 749,29	493 641,62	
	Fonds propres consommptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	TOTAL (I)	537 749,29	493 641,62
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	TOTAL (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	35 290,90	8 923,25
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	7 051,58	9 242,40
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	7 116,00	120,00	
	TOTAL (IV)	49 458,48	18 285,65
	Écarts de conversion passif	(V)	
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		587 207,77	511 927,27



Compte de Résultat

31/12/2024



État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	3 006,66	4 831,50
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	368 215,00	443 496,32
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		855,98
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie	25,00	25,00
	Contribution financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2,40	295,47
TOTAL (I)		371 249,06	449 504,27
Produits financiers	Participations		
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	1 832,19	1 761,47
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement		
TOTAL (II)		1 832,19	1 761,47
Produits excep.	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	224,00	252,00
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL (III)	224,00	252,00
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		373 305,25	451 517,74
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		373 305,25	451 517,74



État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	2 161,70	6 338,00
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	270 829,18	266 294,24
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés		
	Salaires et traitements	32 285,52	53 180,84
	Charges sociales	12 656,69	16 616,74
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	396,63	522,30
	Dotations aux provisions		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	2 088,53	1 283,48
TOTAL (I)		320 418,25	344 235,60
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements		
TOTAL (II)		0,00	0,00
Ch. exceptionnelles	Sur opérations de gestion	2 200,00	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL (III)	2 200,00	0,00
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		274,00	251,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		322 892,25	344 486,60
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		44 107,67	126 549,14
TOTAL GENERAL		366 999,92	471 035,74



Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
Ressources	Contribution volontaires en nature		
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
Total des ressources		0,00	0,00
Emplois	Charges des contributions volontaires en nature		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
Total des emplois		0,00	0,00



Annexe
31/12/2024



ANNEXE AU 31.12.2024

Présentation de l'association : ANPF 63 rue de Provence 75009 PARIS

Description de l'objet social et des missions :

L'Association Nationale des Placements Familiaux a été créée le 29 Avril 1989 avec pour objet principal de promouvoir le placement familial en tant qu'outil spécifique de la protection de l'enfance avec les objectifs suivants :

- Promouvoir et soutenir l'accueil familial pour mineurs et jeunes majeurs, relevant d'une structure institutionnelle permanente qu'il s'agisse de services associatifs ou publics
- Participer à l'amélioration des pratiques en accueil familial en favorisant à tous les niveaux (local, national , international) la réflexion et la recherche entre les différents acteurs de l'accueil et du placement familial
- Contribuer à l'évolution des politiques publiques en favorisant les échanges avec les différents praticiens du secteur social et médico-social, et en s'affirmant comme interlocuteur des pouvoirs publics en ce qui concerne l'accueil familial.

Evénements marquants de l'exercice

Journée régionale d'étude

Journée régionale d'étude Sud-Ouest 19 janvier 2024 Bordeaux : Victimes et auteurs de violences sexuelles : de la parole aux soins

Journée régionale d'étude Grand Ouest 11 Avril 2024 Lorient : Le traumatisme d'un enfant : De l'insupportable Au prendre soin en accueil familial

Journée régionale d'étude Sud-Ouest 5 décembre 2024 à PAU Le traumatisme d'un enfant : De l'insupportable Au prendre soin en accueil familial

Journées nationales d'étude :

Paris 2,3,4 Octobre 2024 : Trouver son chemin , une histoire de famille

Règles et méthodes comptables applicables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 du 05/12/2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables et de présentation des comptes annuels
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations sur l'actif du bilan

Actif incorporel/ corporel et financier

Tableau de suivi des immobilisations

	Val brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Val brute à la clôture
	ANO	+	-	Solde
IMMO INCORPORELLES	1 080			1 080
MAT.BUREAU ET INFORMATIQUE	2 678			2 678
MOBILIER DE BUREAU	2 100			2 100
Total	5 858	0	0	5 858

Tableau de suivi des amortissements

	Amort cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions d'amortissement	Amort cumulés à la fin de l'exercice
AMORT IMMO INCORPORELLES	888	100		988
AMORT. MAT. DE BUREAU & INFOR.	2 184	297		2 481
AMORTISSEMENTS DU MOBILIER	2 100			2 100
Total	5 172	397	0	5 569

Etat des stocks

Un stock de livres réparti entre différents sites a pu être inventorié et valorisé au 31/12/2024 pour un montant de 13 242 €.

Etat des créances

	Montant brut	Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an
Actif immobilisé : Prêts	0	0	
Actif circulant :		0	
Avances et acomptes fournisseurs		0	
Créances clients	24 544	24 544	
Rabais, Remises, Ristourne à accorder		0	
Clients - Factures à établir		0	
Hello Asso		0	
Total	24 544	24 544	0

Charges constatées d'avance : Néant



Informations sur le passif du bilan

Fonds propres

Tableau de suivi des fonds propres

Libellés	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentatio n	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	219 974				219 974
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	18 920				18 920
Report à nouveau	128 198	126 549			254 747
Résultat exercice	126 549	-126 549	44 108		44 108
Fonds propres	367 092	0	44 108	0	537 749
Subventions d'investissement	0				0
Amort subventions d'investissement	0				0
Fonds associatifs	367 092	0	44 108	0	537 749

Fonds dédiés

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des dettes

Etat des Dettes

	Montant brut	Echéance à - 1 an	Echéances à + 1 an	Echéances à + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab crédits				
Fournisseurs (1)	35 291	35 291		
Dettes fiscales et sociales (2)	7 052	7 052		
Autres Dettes				
Produits constatés d'avance	7 116	7 116		
Total	49 459	49 459	0	0

(1) dont Factures non parvenues pour 6 115 € et acompte client 230 €

(2) dont provision CP: 3 136 €

Produits constatés d'avance

Formations payées d'avance	7 116
----------------------------	-------

Informations sur les subventions publiques

Néant

Eléments exceptionnels

Néant

Mention sur la rémunération des dirigeants

La rémunération des trois plus hauts cadres, dirigeants, bénévoles et salariés : conformément à la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, il n'est pas précisé le montant car cette mention viendrait à individualiser une rémunération.

Contributions volontaires

Néant

Mentions spécifiques

Loi n°2006-586 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif : néant

L'effectif employé pendant l'exercice est de 1 ETP

